

Anticiper et agir pour préserver votre activité professionnelle

Je risque d'être en difficulté au travail du fait de ma santé

(Douleurs, allergie, stress, insomnie...)

A tout moment, (en arrêt ou non) vous pouvez demander un rendez-vous auprès de votre Service de Prévention et de Santé au Travail



Ce rendez-vous permet de vous accompagner dans la recherche de solutions.

Si vous êtes en arrêt, cette visite ne remet pas en cause votre arrêt de travail.

Contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail



www.presanse-normandie.org/membres

